



SOS Loire Vivante

SOS Loire Vivante - ERN France



Aux rédactions :

Combien de 4x4, quads et motos devront encore supporter nos vallées ?

SOS Loire Vivante interpelle Madame la Ministre de l'écologie et du développement durable et Monsieur le Préfet de Haute-Loire sur les problèmes liés aux sports terrestres motorisés

Nous observons depuis quelques années et avec inquiétude, la forte augmentation de la fréquentation des véhicules terrestres motorisés dans les espaces naturels en général, sur les hauts bassins des rivières du Massif Central et particulièrement dans les hautes vallées de la Loire, de l'Allier et de leurs affluents.

Contrairement à ce qui est revendiqué par les pratiquants de ces activités, nous constatons une forte dégradation sur certains chemins par érosion accélérée et non un entretien, des perturbations du milieu naturel (pollution sonore en période de reproduction ou de nidification, dégradations directes des cours d'eau et de la végétation...), un fort dérangement des riverains et des autres usagers de l'espace (randonneurs, pêcheurs, professionnels de la montagne, de l'environnement, de la forêt...). Dans le département, certaines communes commencent à réagir face à ces menaces et à prendre des mesures pour limiter les dérangements occasionnés par ces sports dit "verts".

Cet engouement pour les sports motorisés provoque l'organisation de rencontres ou de compétitions grandeur nature. Bien qu'encore ponctuels à l'heure actuelle ces évènements sont de plus en plus nombreux. Même organisés et soumis à accord ils engendrent malgré tout des dommages directs ou indirects. Les impacts ne se limitent pas à l'évènement en lui-même, mais ils se font aussi ressentir en amont par les préparatifs et les entraînements, en aval par la généralisation de ces évènements qui font la promotion de l'activité et recrutent ainsi de nouveaux adeptes.

Les zones faiblement peuplées, comme la notre, sont plus facilement sujettes à devenir de grands terrains de jeux réservés aux véhicules terrestres motorisés. Une réglementation unique, interdépartementale ou interrégionale, basée sur la loi s'impose donc pour ces zones. C'est dans cette logique que nous avons sollicité Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ainsi que Monsieur le Préfet pour que tout soit mis en place dans notre département pour faire respecter la réglementation de façon cohérente

Veillez trouver ci-joint les copies des lettres faites à Madame la Ministre du développement durable et à Monsieur le Préfet de Haute-Loire dans lesquelles nous leur demandons de mettre en place des mesures concertées pour accélérer le processus et limiter les impacts de ces activités.

Roberto EPPLÉ, Président
Le Puy en Velay le 08 décembre 2005



SOS Loire Vivante

SOS Loire Vivante - ERN France



Le Puy en Velay le 08 décembre 2005,

Madame la Ministre
Ministère de l'Ecologie et du
Développement Durable
20 avenue de Ségur
75302 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

Nous nous réjouissons du rappel que vous avez effectué sur la loi 91-2 du 3 janvier 1991. Cependant, les vives réactions des pratiquants de sports motorisés dits "verts" face à ce simple rappel provoquent notre inquiétude.

Notre réaction se caractérise par une incompréhension devant le manque total de respect envers la nature et les autres usagers. Les revendications de ces personnes sont portées par la recherche de leur intérêt personnel, ce qui va à l'encontre de l'intérêt général et notamment de la protection des milieux, de la faune et de la flore.

Devant ce fait, les "usagers" non-motorisés de la nature (associations de protection de l'environnement, de pêche, de marche...) ont commencé à réagir.

C'est dans cette logique que notre association, agréée au niveau national, vous interpelle par ce courrier.

Situé dans une zone faiblement peuplée (Haute-Loire), comme d'autres en France, nous possédons une nature encore préservée. Cependant, nous observons une forte augmentation de la fréquentation des véhicules terrestres motorisés dans les espaces naturels en général et plus particulièrement dans les hautes vallées de la Loire, de l'Allier et de leurs affluents.

Contrairement à ce qui est revendiqué par les pratiquants de ces activités, nous constatons une forte dégradation sur certains chemins par érosion accélérée et non un entretien, des perturbations du milieu naturel (pollution sonore en période de reproduction ou de nidification, dégradations directes des cours d'eau et de la végétation...), un fort dérangement des riverains et des autres "usagers" de l'espace (randonneurs, pêcheurs, professionnels de la montagne, de l'environnement, de la forêt...). Ces pratiquants vont également à l'encontre des différentes actions de l'Etat visant à diminuer l'émission de gaz à effet de serre et à maîtriser la consommation des ressources pétrolières.

Il nous paraît urgent de faire appliquer cette loi de façon harmonieuse et cohérente sur les territoires encore préservés.

Nous vous demandons par la présente :

- d'intervenir auprès de Messieurs les Préfets pour que soit organisé au niveau de chaque département des réunions rassemblant tous les usagers concernés afin d'aboutir à un consensus satisfaisant chacun
- que des réunions de travail interdépartementales ou interrégionales aient lieu entre différentes Préfectures possédant les mêmes enjeux environnementaux
- qu'une réglementation unique soit appliquée aux sites à fort enjeu environnemental
- que des moyens humains et financiers soient mis à disposition
- que les services compétents, les maires et les préfets exercent leurs pouvoirs de police pour faire respecter la loi

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma meilleure considération.

Roberto EPPLE, Président



SOS Loire Vivante

SOS Loire Vivante - ERN France



Monsieur le Préfet
Avenue du Général de Gaulle
43000 LE PUY EN VELAY

Le Puy en Velay le 08 décembre 2005,

Monsieur le Préfet,

Situé dans une zone faiblement peuplée, comme d'autres en France, le département de Haute-Loire possède une nature encore préservée. Cependant, nous observons une très forte augmentation de la fréquentation des véhicules terrestres motorisés dans les espaces naturels en général et plus particulièrement dans les hautes vallées de la Loire, de l'Allier et de leurs affluents.

Les vives réactions des pratiquants de sports motorisés dits "verts" face au simple rappel d'une loi provoquent notre inquiétude.

Devant ce fait, les autres usagers de la nature (association de protection de l'environnement, de pêche ...) ont commencé à réagir.

C'est dans cette logique que notre association, agréée au niveau national, vous sollicite par ce courrier, comme nous l'avons fait auprès de Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, pour que tout soit mis en place dans notre département pour faire respecter la réglementation de façon cohérente.

Dans le département nous pouvons nous appuyer sur un autre exemple de conflit entre usagers de la Nature sur le Haut Allier. Comme pour les sports motorisés, le problème majeur de la surfréquentation de la rivière Allier par les sportifs d'eau vive ne provenait pas des structures ou événements organisés mais des individuels non informés des conséquences de leur activité. A l'époque, des solutions conciliantes avaient été trouvées : nombre limité d'embarcations sur certains tronçons de la rivière, limitation dans le temps ou interdiction totale sur d'autres.

Nous vous interpellons également pour qu'une réunion rassemblant tous les usagers concernés (dont l'ensemble des associations de protection de l'environnement) soit organisée afin d'aboutir à un consensus satisfaisant chacun. Et il paraît indispensable que des réunions de travail interdépartementales ou interrégionales aient lieu entre les différentes Préfectures des zones faiblement peuplées voisines et possédant les mêmes enjeux environnementaux pour qu'une réglementation unique soit mise en place.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma meilleure considération.

Roberto EPPLE, Président